



Avec cette journée d'action, les salariés ont réaffirmé leur exigence pour un droit du travail porteur de justice sociale et de progrès. Ils ont refusé des ordonnances ringardes inspirées par les exigences du Medef depuis des décennies ; exigences qui n'ont jamais éradiqué le chômage et la précarité.

Les 200 manifestations, avec près de 500.000 personnes, sont aussi le reflet de nombreux arrêts de travail dans les entreprises privées comme dans les établissements publics et, bien souvent, ces arrêts de travail ont été lancés à l'appel de plusieurs organisations syndicales.

Les salariés du secteur public étaient, eux aussi, très nombreux dans l'action à partir de leurs propres revendications qui convergent avec celles des salariés du secteur privé.

La jeunesse a également participé en masse à cette première mobilisation. Elle refuse la précarité à vie, les conditions d'étude actuelles et exprime son besoin d'autonomie et d'épanouissement au travail.

Les retraités refusent, entre autres, qu'on leur ponctionne leur maigre pouvoir d'achat à travers l'augmentation de la CSG.

Partout, c'est bien l'urgence de plus de justice sociale qui s'est exprimée et le refus de l'exploitation grâce au renforcement des droits et des garanties collectives. Cela passe aussi par l'amélioration significative des conditions de travail et de véritables augmentations de salaires.

La CGT va poursuivre son travail d'information et de mobilisation de tous les salariés, privés d'emploi et retraités sur les ordonnances « Macron ». Elle portera sa proposition d'un code du travail du 21ème siècle et d'un nouveau statut du travail salarié avec sa sécurité sociale professionnelle.

Elle va tout faire pour unir et élargir le rassemblement du monde du travail avec toutes

les organisations syndicales et de jeunesse.

Notre ambition reste de construire des mobilisations encore plus fortes pour s'opposer à toutes les régressions sociales du gouvernement « Macron ».

Dès à présent, la CGT appelle à la mobilisation le 21 septembre prochain, veille du Conseil des ministres sur les ordonnances.

Montreuil, le 12 septembre 2017

Public: [Infos / actions](#)

[Mobilisations Code du travail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
